Nations Unies ECE/TRANS/SC.1/GE.22/5

Conseil économique et social

Distr. générale
12 octobre 2022
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports routiers

Groupe d'experts de la mise en œuvre de l'e-CMR

Troisième session
Genève, 9-11 novembre 2022
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la troisième session*, **, ***

Qui se tiendra en ligne ou en présentiel, dans la salle XXV du Palais des Nations à Genève, le mercredi 9 novembre 2022 à partir de 15 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport de la deuxième session.
3. Programme de travail :
   a) Article 5 du Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route, concernant la lettre de voiture électronique (Protocole e-CMR) ;
   b) Bonnes pratiques inspirées d'autres initiatives de dématérialisation.
4. Questions diverses.
5. Adoption de la liste des décisions.
6. Date de la prochaine session.

* Les représentant(e)s sont prié(e)s de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : https://indico.un.org/event/1001054/.

** À leur arrivée au Palais des Nations, les représentant(e)s doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils (elles) sont invité(e)s à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse https://www.unece.org/meetings/practical.html.

*** Le présent document a été soumis tardivement en raison des dates de la session.

Merci de recycler

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.1/GE.22/5

2. Rapport de la deuxième session

Le Groupe sera invité à prendre note du rapport de sa deuxième session. Ce rapport comprend la liste des décisions qui a été adoptée par le Groupe le 6 octobre 2022.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.1/GE.22/4

3. Programme de travail

a) Article 5 du Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route, concernant la lettre de voiture électronique (Protocole e-CMR)

À la session précédente, le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de poursuivre l'élaboration et la rédaction du document ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2022/2/Rev.1 pour examen à la présente session, en tenant compte de ses réflexions et de ses contributions jusqu'à ladite session.

Le Groupe d'experts a également prié le secrétariat de mettre à jour le document ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2022/3 pour qu'il soit tenu compte des informations communiquées par les douanes iraniennes pendant la dernière session et de tous les autres renseignements qui auraient pu être transmis par d'autres autorités douanières avant la présente session.

b) Bonnes pratiques inspirées d'autres initiatives de dématérialisation

Souhaitant nourrir ses réflexions, le Groupe d'experts a demandé au secrétariat s'il pouvait inviter des experts à venir présenter à la présente session les initiatives de dématérialisation suivantes : carnet ATA, eFBL de la FIATA, eCIM, ePhyto et Certex.

4. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

5. Adoption de la liste des décisions

Le secrétariat établira durant la session une liste de décisions, qui sera adoptée par le Groupe d'experts à la fin de la session.

6. Date de la prochaine session

La prochaine session du Groupe d'experts devrait se tenir du 25 au 27 janvier 2023. La date limite de soumission des documents officiels est fixée au 16 novembre 2022.